

Euronext Notice

CORPORATE EVENT NOTICE >> Introduction par Offre publique

Innate Pharma

Place	Paris	Date	19/10/2006
N° avis	PAR_20061019_5053_EUR	Marché	Eurolist by Euronext

ADMISSION D' ACTIONS ET OFFRE AU PUBLIC

Conformément à l'article 6 201 des Règles de marché d'Eurolist, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Eurolist by Euronext :

- des 17 264 080 actions existantes composant le capital de la société Innate Pharma,
- d'un nombre de 4 819 277 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne,
- d'un nombre maximum de 722 891 actions nouvelles en cas d'exercice de la Faculté d'extension,
- d'un nombre maximum de 831 325 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'Option de surallocation,
- d'un nombre maximum de 1 204 819 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à l'actionnaire Novo Nordisk A/S.

Un nombre maximum de 4 819 277 actions avant exercice de la Faculté d'extension et de l'Option de surallocation sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à prix Ouvert (OPO).

Fourchette de prix indicative : 4,15 euros -4,80 euros

Publication de la notice légale au BALO, le 20 octobre 2006 ;

Un document de base enregistré le 19 juin 2006, sous le numéro I.06-102 et une note d'opération sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

L'OPO est principalement destinée aux personnes physiques.

Durée de l'OPO : du 19 au 30 octobre 2006 à 17h00 (heure de Paris) sauf clôture anticipée.

Nombre de titres : un nombre minimum de 554 218 actions soit 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre après exercice éventuel de la Faculté d'extension et hors exercice de l'Option de surallocation.

Faculté d'extension: En fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le nombre initial d'actions offertes pourra être augmenté de 722 891 actions au maximum, soit 15% du nombre initial d'actions offertes. Cette décision sera prise au plus tard, le jour de la fixation du prix de l'Offre soit le 31 octobre 2006.

Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1: entre 1 et 300 titres inclus.
- Fraction d'ordre A2: au delà de 300 titres.

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 31 octobre 2006.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Le résultat de l'OPO fera l'objet d'un avis publié le 31 octobre 2006, qui précisera également les conditions de négociation sur NSC à partir du 1er novembre 2006.

Libellé et transmission des ordres : les clients devront transmettre leurs ordres de souscription au plus tard le 30 octobre 2006 à 17h00 (heure de Paris). Les intermédiaires financiers transmettront les ordres de souscription dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix. Le 31 octobre 2006 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du marché transmettront à Euronext Paris SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres de souscription dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordres A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient être satisfaits.

Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPO:

- Un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- Un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- Les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- Euronext Paris SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- Euronext Paris SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 31 octobre 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part Parel (Code Affilié 528) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 3 novembre 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 2 novembre 2006 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 31 octobre 2006. Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 31 octobre 2006 seront annulées.

Admission aux négociations des actions émises par Innate Pharma

Euronext Paris fait connaître que, à partir du 01/11/06, les actions ci-dessous émises par Innate Pharma seront admises aux négociations sur Eurolist by Euronext.

Principales caractéristiques des titres admis:

Valeur nominale:	0.05 EUR
Jouissance:	01/06/2006
Forme des titres:	nominatif ou au porteur au choix de l'actionnaire
Banques introductrices:	SOCIETE GENERALE Corporate and Investment Banking ; Bryan, Garnier and Co Limited
Service financier:	SOCIETE GENERALE 42
Secteur ICB:	4573 Biotechnology
Compartiment:	Compartment C

Cotation:

Grpe Cotation:	16	Cotation:	continu
Devise:	EUR		
Unit / %:	Unit	SRD:	non
Garantie R/L:	Yes	Dépositaire local:	Euroclear France
Libellé:	Innate Pharma		
ISIN:	FR0010331421	Code Euronext:	FR0010331421
Mnémonique:	IPH		

Conditions d'ouverture des négociations sur NSC le 1er novembre 2006

Les actions Innate Pharma seront admises temporairement sur Eurolist by Euronext sous l'intitulé "Innate Pharma Promesses" conformément aux dispositions des articles 6801/1 et suivants des règles de marché du Livre I d'Euronext.

Le placement des actions offertes au public fera l'objet d'une garantie de placement par Bryan, Garnier and Co Limited et Société Générale, (Chefs de File et Teneurs de Livre). Dans le cas où ces établissements garants décideraient de résilier le contrat de garantie conformément à ses termes, la société Innate Pharma en informera Euronext Paris SA sans délai et demandera l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne «Innate Pharma Promesses». Dans ce cas, Euronext Paris SA publiera un avis annonçant que les ordres d'achat ou de souscription transmis dans le cadre de l'OPO, ainsi que l'ensemble des négociations effectuées sur les titres admis sur la ligne «Innate Pharma Promesses», seront rétroactivement annulés.

Il est précisé que les intermédiaires devront faire figurer sur les avis d'opéré le libellé «Innate Pharma Promesses». Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients de la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne «Innate Pharma Promesses». Si la société Innate Pharma venait à informer Euronext Paris SA de la résiliation du contrat de garantie et donc demandait l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne «Innate Pharma Promesses», il appartiendrait aux intermédiaires de prendre toute disposition vis-à-vis des donneurs d'ordres pour les informer et annuler les négociations dans les délais les plus rapides.

La décision de résiliation du contrat de garantie et d'annulation des transactions étant indépendante de la volonté d'Euronext Paris SA, cette dernière décline toute responsabilité sur les éventuelles conséquences financières, comptables ou fiscales d'une telle annulation tant pour les intermédiaires que pour les donneurs d'ordres.

Négociation des actions : les premières négociations des actions nouvelles et anciennes interviendront sur le système NSC à partir du 1er novembre 2006 et jusqu'au 3 novembre 2006 inclus sur une seule ligne de cotation «Innate Pharma Promesses» sous le code FR0010331421.

Il est précisé que les intermédiaires devront faire figurer sur les avis d'opéré relatifs aux transactions réalisées entre le 1er et le 3 novembre 2006 inclus, le libellé « Innate Pharma Promesses». Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients sur la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne «Innate Pharma Promesses».

A compter du 4 novembre 2006, les actions Innate Pharma seront cotées sous le libellé "Innate Pharma", code ISIN FR0010331421 (inchangé) et mnémonique IPH (inchangé).

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du Marché

Document à adresser à Euronext Paris SA
Le 31 octobre 2006 à 10h00 (heure de Paris) au plus tard
par télécopie au n° : 01 49 27 16 00
OPO DES ACTIONS Innate Pharma

Membre dépositaire affilié Euroclear France
n°.....
Adresse.....
Nom de la personne responsable N° de
téléphone.....

Décomposition des ordres de souscription	Nombre de fractions d'ordre	Nombre de titres
Fraction d'ordre A1: entre 1 et 300 titres inclus		
Fraction d'ordre A2: au delà de 300 titres		

-un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
-s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

CORPORATE EVENT NOTICE >> Public Offer

Innate Pharma

Location	Paris	Release date	19/10/2006
Notice number	PAR_20061019_5053_EUR	Market	Eurolist by Euronext

Public Offer

Euronext Paris has decided to admit on Eurolist by Euronext :

- 17,264,080 existing shares representing the outstanding share capital of Innate Pharma,
- a maximum of 4,819,277 new shares by way of public offering,
- a maximum of 722,891 new shares from the exercise of the extension option,
- a maximum of 831,325 new shares from the exercise of the Green Shoe,
- a maximum of 1,204,819 new shares from a capital increase reserved to the shareholder Novo Nordisk A/S.

A maximum of 4,819,277 shares (before extension option and Green shoe) will be made available and distributed to the public within the framework of a Global Placement and an Open price Offer.

Indicative price range: €4.15 - €4.80.

Information regarding the terms and conditions of the offer are provided to the public as follows:

- A legal notice published in BALO on 20 October 2006,
- A "document de base" registered under n°I.06-102 on 19 June 2006 and a "note d'opération" are available on the Autorité des marchés financiers's website (www.amf-france.org).

OPO procedure

Subscription open for :	mainly Retail investors.
<u>OPO dates</u> :	From 19 to 30 October 2006 at 5:00 pm CET
<u>Number of shares</u> :	a maximum of 554,217 shares after exercise of extension option and before exercise of Green Shoe.
<u>Extension option</u> :	According to the importance of demand, Innate Pharma and in accordance with the bookrunners-leadmanagers, Bryan, Garnier and Co Limited and SOCIETE GENERALE Corporate and Investment Banking could decide to increase the number of shares offered to the public up to 722,891 additional new shares (i.e a maximum of 15% of the number of shares initially offered to the public).
<u>Order portions</u> :	Purchase orders can be divided into the following portions: <ul style="list-style-type: none">- A1 order portion : from 1 to 300 shares included,- A2 order portion : more than 300 shares. Orders are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation (i.e. 31 October 2006).

Transmission of orders:

Client will send their purchase orders to the intermediaries by 5:00 pm (CET) on 30 October 2006. By 10:00 am CET on 31 October 2006, market members shall fax Euronext Paris SA (on 01 49 27 16 00), a list of purchase orders they have received, using the model given in Annex A. The report should breakdown the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions.

Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on 31 October 2006 only. Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Execution of orders:

Orders issued in the OPO will be, even in the events of reduction, irrevocable. Unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer :

- Individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- Upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- Account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- Euronext Paris SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- Euronext Paris SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO: settlement/delivery of 31 October 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Parel (code 528) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 3 November 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 2 November 2006. The trading day shown on instructions will be 31 October 2006. It is specified that in case of cancellation of the operation, the settlement /delivery operations of trading of 31 October 2006 will be cancelled.

The result of the offer will be announced by Euronext Paris SA in a notice on 31 October 2006.

Listing of the shares issued by Innate Pharma

Euronext Paris announces that, from 01/11/06, the shares described below issued by Innate Pharma will be listed on Eurolist by Euronext.

Main characteristics of the securities to be listed:

Nominal value:	0.05 EUR
Dividend due date:	01/06/2006
Form:	Registered or bearer
Listing agent:	SOCIETE GENERALE Corporate and Investment Banking; ; Bryan, Garnier and Co Limited
Financial service:	SOCIETE GENERALE 42
ICB sector:	4573 Biotechnology
Compartment:	Compartment C

Quotation:

Trading group:	16	Trading:	Continuous
Ccy:	EUR		
Unit / %:	Unit	DSO:	No
Guarantee:	Yes	Local depositary:	Euroclear France

Product name:	Innate Pharma		
ISIN:	FR0010331421	Euronext code:	FR0010331421
Symbol:	IPH		

Trading of shares on NSC as of 1st November 2006 : The shares will be admitted temporarily on Eurolist by Euronext under the title 'Innate Pharma Promesses" accordingly to the provisions of the Euronext Market rules article 6801/1 and following of Rule Book I.

Bryan, Garnier and Co Limited and SOCIETE GENERALE Corporate and Investment Banking must conclude a guarantee contract that will concern all the shares offered. This guarantee contract may be terminated in the event of certain facts. In case the underwriters should decide to terminate the underwriting agreement in accordance with its terms, the Company will inform Euronext Paris thereof without delay and will request the cancellation of all the trading that has taken place on the "Innate Pharma Promesses" line. In this case, Euronext Paris SA will publish a notice announcing that the subscription orders sent within the framework of the Open Price Offer as well as all the trading that has taken place on the securities admitted on the "Innate Pharma Promesses" line will be cancelled retroactively. It is specified that the intermediaries must indicate on the transaction notices the title: "Innate Pharma Promesses". It is the responsibility of the intermediaries to inform their clients of the possible retroactive cancellation of their transactions on the "Innate Pharma Promesses" line. Should the Company inform Euronext Paris SA of the termination of the underwriting agreement and as a result, request the cancellation of the trading that has taken place on the "Innate Pharma Promesses", the intermediaries will be required to inform investors of such termination and cancel trading as soon as practicable.

As the decision to terminate the guarantee contracts and to cancel the transactions is independent of the will of Euronext Paris SA, the latter declines any responsibility regarding the possible financial, accounting or fiscal consequences that such a cancellation might produce as much for the intermediaries as for the order givers.

Trading of shares: The first trading of new and existing shares will take place on the NSC system from 1st to 3 November 2006 inclusive on a single quotation line "Innate Pharma Promesses" under the ISIN code FR0010331421 and mnemonic IPH. From 4 November 2006, the shares will be quoted under the title "Innate Pharma", code ISIN FR0010331421 (unchanged) and mnemonic IPH (unchanged).

Annex

Document to be addressed to Euronext Paris S.A.
by 10:00 am (CET) on 31 October 2006

Per fax: 01 49 27 16 00

OPO FOR Innate Pharma shares

Depository member :

Euroclear France affiliate number:

Address :

Person responsible :

Telephone number :

Subscription orders

Number of order portions

Number of shares

A1 Order portion: (1-300 shares
included)

A2 Order portion: (above 300
shares)
